

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 juin 2018

● **remerciements des associations pour la mise à disposition de salles, subventions,...**

● **les comptes rendus des réunions des 22 et 30 mars 2018 ont été adoptés**

● **approbation de l'attribution de compensation définitive 2017, allouée par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation définitive 2017 allouée par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Suite aux transferts des équipements et services à la Communauté d'Agglomération intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans son rapport du 29 septembre 2017, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a évalué les montants nets des charges liées aux équipements aquatiques, zones d'activités communales, aires d'accueil des gens du voyage et plan d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Il revient désormais au conseil municipal de chacune des communes intéressées de se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation définitive 2017 résultant des compétences transférées par la commune en 2017.

Le conseil municipal, après délibération (n° 18.03.01) adoptée à l'unanimité, approuve le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2017 allouée par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

● **demande de subvention exceptionnelle de l'école Ferry**

Le conseil municipal, après délibération (n° 18.03.02) adoptée à l'unanimité, décide au titre de l'année 2018, d'allouer une subvention complémentaire d'un montant de 1 000 € à l'association USEP sportive de l'école Jules Ferry.

● **décision modificative budgétaire n° 1**

Le conseil municipal, considérant la dépense mentionnée ci-dessus et sur la proposition de son président, décide par délibération adoptée à l'unanimité (n° 18.03.03) d'apporter les modifications au budget 2018.

**Fonctionnement : dépenses :**

formation 6535/021 : - 1 000 €)

subventions de fonctionnement 6574/253  
+ 1 000 €

● **indemnité horaire pour travaux supplémentaires**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier la délibération n° 02.05.17 du 20 décembre 2002 concernant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires en raison de

l'évolution des textes et des cadres d'emplois.

Il propose de verser cette indemnité aux personnels de catégorie C et B, dès lors qu'ils exercent des fonctions ou appartiennent à des grades dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Monsieur le Maire rappelle que cette indemnité est attribuée dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service, et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002 et que la rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle.

Il précise que le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent. Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique (C.T). A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation du CT, pour certaines fonctions.

Il indique également que l'IHTS est cumulable avec le RIFSEEP, l'IAT, l'IFTS (depuis le 21 novembre 2017) et les concessions de logement à titre gratuit. Cependant, elle est incompatible avec le régime spécifique des heures supplémentaires d'enseignement, un repos compensateur, agent en période d'astreinte (sauf si elles donnent lieu à une intervention) ou en période ouvrant droit au remboursement de frais de déplacement.

Monsieur le Maire précise que les agents à temps partiel, à temps non complet et les agents contractuels de droit public peuvent également bénéficier des IHTS. Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculées selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires fera l'objet d'un ajustement automatique dès lors que les montants ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Le conseil municipal décide par délibération (n° 18.03.04), adoptée à l'unanimité, d'approuver les modifications proposées à la délibération n° 02.05.17 du 20 décembre 2002 concernant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

● **modification et complément à la délibération n°16.02.04 du 25 mars**

**2018 relative à l'acquisition complémentaire de terrains appartenant à la société Aperam**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 16.02.04 du 25 mars 2016 relative à l'acquisition complémentaire de terrains appartenant à la société « Aperam Stainless France » par la commune.

Il indique qu'il convient de modifier la surface approximative de la partie de la parcelle cadastrée section AH n° 647 à hauteur de 3 219 m<sup>2</sup>, suivant le plan de division établi par le géomètre. Par ailleurs, il précise qu'il convient d'ajouter l'acquisition de 3 garages situés sur la parcelle cadastrée section AK n° 359, d'une surface globale approximative de 72 m<sup>2</sup>, proposée par la société « Aperam Stainless France » au prix de 2 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après délibération (n° 18.03.05) adoptée par 21 votes pour, 5 votes contre et 3 abstentions, décide d'apporter cette modification proposée à la délibération n° 16.02.04 du 25 mars 2016, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition amiable.

● **sortie de l'inventaire de deux véhicules communaux**

● **rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable pour l'exercice 2017**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable pour l'année 2017. Le conseil municipal prend acte de la communication de ce rapport et ne formule aucune observation. Délibération adoptée à l'unanimité (n° 18.03.07).

**Mot du Président du Syndicat des**

**Eaux :** « *Fidèles à nos engagements pris en 2015 lors de notre nouveau contrat et notre décision, lors du budget 2017, de maintenir la taxe syndicale au même taux, le prix de l'eau est maintenu à 1,81 € le m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>.*

*Nous avons cette année un indice linéaire de pertes (ILP) de 4,77 m<sup>3</sup> /km / jour contre 2,79 en 2016.*

*Celui-ci pénalise fortement notre rendement qui passe de 80,6 à 72,10 % pour 2017. Ceci explique une augmentation de la consommation de 25 000 m<sup>3</sup> en 2017 (394 370 m<sup>3</sup> en 2016 pour 418 863 m<sup>3</sup> en 2017), nous avons une augmentation de production de la station de pompage passant de 503 802 m<sup>3</sup> à 601 638 m<sup>3</sup> cette année.*

*Grâce à la deuxième tranche des compteurs de sectorisation qui devrait démarrer ces prochains jours, nous devrions améliorer notablement le nombre de fuites furtives. Les grosses casses de conduites de cet hiver ont contribué, elles aussi, à cette baisse importante de rendement.*

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 juin 2018

*La qualité de l'eau reste conforme aux exigences en vigueur, tant pour les contrôles de l'ARS que pour ceux de la SAUR.*

*Je vous rappelle que vous pouvez consulter le rapport complet du délégataire à l'accueil de l'Hôtel de Ville. »*

## ● désignation du représentant de la commune auprès de la commission de suivi de site (CSS) relatif à la société Aperam

L'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2013 modifié, a nommé, pour la durée de cinq ans, les membres de la commission de suivi de site (CSS) relatif à la société Aperam. Cette commission est composée de cinq collègues : *administration de l'Etat, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale, riverains et associations, exploitants, salariés.*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder au renouvellement des membres de cette commission et donc, de désigner le représentant de la commune qui siègera au sein du collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissement publics de coopération intercommunale » auprès de cette commission.

Le conseil municipal, après délibération (n° 18.03.08) adoptée à l'unanimité, désigne Monsieur Jacques Napieraj, Maire, représentant de la commune auprès de la commission de suivi du site relatif à la société Aperam.

## ● enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau déposée par l'Association Syndicale Autorisée de Drainage et d'Irrigation de Béthune-Lillers-Aire

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ouvert, par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2018, une enquête publique qui se déroulera du jeudi 28 juin 2018 au vendredi 27 juillet 2018, relative à la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, déposée par l'Association Syndicale Autorisée de Drainage et d'Irrigation de Béthune-Lillers-Aire, en vue du programme de drainage agricole sur le bassin versant de la Lys (projets n°s 200 à 205).

La commune d'Isbergues est concernée par cette enquête publique. Le conseil municipal par délibération (n° 18.03.09) adoptée à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'autorisation ci-dessus.

## ● marché de service relatif à l'entretien de divers espaces verts de la commune et marché relatif à l'entretien des stades et de leurs abords

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché relatif à l'entretien des

espaces verts de la commune et celui relatif à l'entretien des stades et de leurs abords, arrivent à leur terme le 31 décembre 2018. Par conséquent, il propose de les relancer pour un an ferme reconductible 2 fois (par reconduction expresse) sous la forme d'appels d'offres ouverts européens.

Il ajoute que ces deux marchés seront passés sous la forme d'un accord-cadre avec un montant minimum annuel de 100 000 € HT (120 000 € TTC) et un montant maximum annuel de 200 000 € HT (240 000 € TTC), conformément à la réglementation relative aux marchés publics. Le maximum total de chaque marché sera donc de 600 000 € HT (720 000 € TTC).

Le conseil municipal, après délibérations (n° 18.03.10 et 18.03.11) adoptées par 21 votes pour, 5 votes contre et 3 abstentions, autorise Monsieur le Maire à lancer les deux procédures d'appel d'offres ouverts européens afin de désigner les attributaires, et autorise le pouvoir adjudicateur à signer les offres retenues pour valoir actes d'engagements ainsi que tous les documents relatifs à ces marchés dans la limite du montant total des services qui s'élèvent à 600 000 € HT (720 000 € TTC).

## ● ajout de tarifs dans la délibération n° 17.05.12 relative aux tarifs de location et d'utilisation des différents services du centre culturel

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'ajouter dans la délibération n° 17.05.12 en date du 29 septembre 2017, les tarifs concernant la vente de documents « sortis des collections de la médiathèque », c'est-à-dire ceux qui ont été proposés au public durant plusieurs années et qui ont ensuite été « désherbés » par les agents selon l'usage en médiathèque. Il est donc proposé d'ajouter les tarifs suivants : vente d'un document (sauf revue) : 1 € et vente d'un lot de 5 revues : 1 €.

Le conseil municipal, après délibération (n° 18.03.12) adoptée à l'unanimité, émet un avis favorable sur la proposition ci-dessus.

## ● convention de délégation de l'organisation du transport des enfants de Mazinghem fréquentant l'école Carnot

Monsieur le Maire propose d'établir une convention de délégation avec le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle (SMTAG) pour l'organisation du transport des enfants de Mazinghem fréquentant l'école Carnot.

Il présente la convention qui a été remise à chaque conseiller.

Le conseil municipal, après délibération (n° 18.03.13) adoptée à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la

convention.

## ● l'organisation de la semaine scolaire sera modifiée à partir de septembre

Les jours et horaires d'école seront les suivants : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

## ● modification de la délibération n° 16.04.05 du 30 septembre 2016 relative au règlement des garderies municipales de la ville d'Isbergues

En raison du changement d'organisation de la semaine scolaire, Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier la délibération n° 16.04.05 du 30 septembre 2016 relative au règlement des garderies municipales de la ville d'Isbergues.

Le conseil municipal décide par délibération (n° 18.03.14) adoptée à l'unanimité, de modifier les jours et horaires des garderies municipales à compter du 3 septembre 2018, les enfants seront reçus pendant les périodes scolaires : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 18 h 30.

## ● inscriptions scolaires

Monsieur le Maire indique que le nombre total d'inscriptions dans les écoles est de 157 (au 25/06/2018).

**Elémentaires :** Billiau (21), Danton (16), Ferry (20)

**Maternelles :** Berguette (25), Carnot (14), Centre (19), Ferry (25), Pasteur (17).

3 enfants ne sont pas dans l'école demandée.

En cas de demande de changement d'école en cours d'année, l'avis de la direction de chacune des écoles concernées sera sollicité puis la décision sera prise par Monsieur le Maire.

## ● effectifs des restaurants municipaux

Monsieur le Maire indique que l'effectif moyen des restaurants municipaux est de 95 pour Berguette, 90 pour Centre, 60 pour le Pont-à-Balques, 65 pour Pasteur, et 70 pour Carnot.

A la rentrée, des selfs seront organisés à la cantine de Berguette et à la cantine Centre. Les enfants de Pasteur seront transportés à la cantine de Berguette pour y prendre leur repas et ceux de Carnot seront conduits à la cantine Centre.

Ainsi, tous les élèves de la ville pourront bénéficier d'un repas traditionnel.

## ● point sur l'A.L.S.H de printemps

L'accueil de loisirs des vacances de printemps 2018 a ouvert ses portes aux enfants du lundi 23 au vendredi 27 avril 2018 dans les locaux des écoles de Berguette.

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 juin 2018

Ce sont 76 enfants âgés de 2 à 13 ans qui ont participé à cette session dont le thème était « Les détectives en herbe ».

Organisées en 3 groupes, les activités mises en place par l'équipe d'animation étaient variées et adaptées à l'âge des enfants. Les enfants ont fait des jeux autour des enquêtes policières mais aussi autour de la nature. Ils ont fabriqué divers objets : « monsieur herbe », arbre coton, cannes à pêche...

Les enfants âgés de 3 à 5 ans sont allés à Isnor à Clairmarais pour visiter les marais en bateau et y découvrir la faune et la flore. Ils ont aussi visité la ferme pédagogique « Les Petits Pas » à Lillers où de nombreux animaux étaient au rendez-vous.

Le groupe des 6/8 ans est allé au centre historique médiéval à Azincourt où les enfants ont pu réaliser un atelier héraldique : construction d'un blason ; et s'essayer à la soule : sport médiéval.

Les jeunes de 9 à 13 ans ont pu découvrir l'échappée game *John Doe* à Lille où ils ont dû sauver le monde. Puis l'après-midi, ils ont découvert le padel (mélange entre le squash et le tennis) dans les locaux de Padel Sensation à Villeneuve d'Ascq.

L'ensemble des enfants a eu la possibilité de pratiquer le trampoline sur la structure TrampoJump à Bruay la Buisnière durant une matinée.

L'accueil de loisirs a mis en place une rencontre parents/enfants le jeudi 26 avril dans les locaux des écoles de Berguette. C'était un grand jeu « Cluedo Légumes » qui a séduit aussi bien les enfants que les parents. Une enquête était organisée pour découvrir qui avait « cuisiné » la pomme de terre. Le but était de découvrir quel légume était le coupable et avec quel ustensile. Plus de 50 personnes, parents et enfants réunis, ont répondu présents pour cette soirée.

## ● « Ville ouverte, Ville en Fête » et le Forum des associations

Délocalisée cette année à cause des travaux de réfection du centre-ville, « Ville Ouverte, Ville en Fête » aura lieu le dimanche 9 septembre prochain.

Cette année, la compagnie de théâtre en résidence « L'éléphant dans le Boa » animera l'extérieur du Forum des associations, qui prendra place pour la 4<sup>ème</sup> fois au complexe Basly, ainsi que la traditionnelle brocante, située pour l'occasion sur le parking face à la Maison de l'Enfance et de la Famille.

Stands de kermesse, Village du Monde, parcours et jeux à défier pour petits et grands, piano-tripporteur, sculpteur de ballons, duo d'échasses élégant et original et bien d'autres surprises attendent les amoureux de cette belle fête, toujours très attendue à Isbergues.

## ● anniversaire du centre culturel

En septembre prochain, le centre culturel fête ses 5 ans ! Pour cet événement, une multitude d'animations est prévue aux alentours du bâtiment.

Les réjouissances commenceront le vendredi 28 septembre, avec le groupe « Les Fouteurs de joie » qui accueillera en première partie l'artiste « Boule ». Le samedi 29, le Centre accueillera Mickaël Jones, partenaire des années « 80 » de Jean-Jacques Goldman. Le week-end se terminera avec le dimanche 30 septembre, une journée que nous souhaitons festive et qui répondra à la volonté de Monsieur le Maire d'offrir à tous une ouverture culturelle.

D'abord, avec l'ouverture exceptionnelle de la Médiathèque qui profite de cet anniversaire pour faire un tri dans ses collections et organise une foire aux livres. Livres jeunesse ou adulte, documentaires ou fictions, il y en aura pour tous les goûts et pour tous. L'occasion de faire des affaires et de repartir pourquoi pas avec une trouvaille inespérée à moindre coût. Puis, sera organisé également en intérieur, un *Escap Game* qui offrira au public des énigmes à résoudre et pour les plus jeunes un jeu de piste afin de découvrir - ou redécouvrir - la Médiathèque.

A l'extérieur, du cirque, avec la compagnie « les p'tits bras », de la cascade et du théâtre, avec « les 1/2 frères Grumaux » et leur show époustoufflant et puis de la création, de l'Art avec un grand « A », avec la compagnie Acidu et son manège PIARTE, permettant aux usagers de ce manège spécial d'exprimer leur talent... et tant d'autres tout au long de l'après-midi : conteurs, échassiers et plein d'autres surprises au sein même du centre culturel et en extérieurs. Enfin et pour finir la soirée, un concert de musique rassemblera le public de cette journée dans le parc des cités.

● **projet d'ouverture d'une résidence d'accueil par Habitat insertion sur le terrain de l'ancienne gendarmerie située rue Jean Jaurès**  
L'association Habitat Insertion souhaite créer une Résidence Accueil sur notre secteur. La Résidence Accueil est une pension de famille spécifique c'est-à-dire un dispositif de logement accompagné et durable, qui associe espaces communautaires et logement individuel, et permet à un public en situation de précarité ou d'exclusion, de se reconstruire à son rythme en un lieu sécurisant, sa spécificité étant qu'elle est dédiée à des personnes présentant un handicap psychique stabilisé.

Les locaux de l'ancienne gendarmerie peuvent répondre aux besoins de cette structure en termes d'espace et de situation. Un courrier de soutien de la com-

mune au projet a été envoyé le 19 avril dernier à Monsieur Herreman, Président de l'association Habitat Insertion, qui a également le soutien de l'EPSM Val de Lys-Artois par courrier en date du 30 mars 2018.

Une demande d'estimation de l'emprise des terrains de l'ancienne gendarmerie a été envoyée au Service du Domaine.

## ● information sur l'inauguration du mémorial et la cérémonie du 11 novembre

L'inscription sur le monument aux morts se fera de la façon suivante :

- les morts pour la France par conflit et ordre alphabétique,
- les morts civils sur une plaque à part par ordre alphabétique.

L'inauguration du monument aux morts aura lieu le vendredi 9 novembre 2018 après l'école, et la commémoration le dimanche 11 novembre.

## ● information sur la finale régionale de labour « Terre en folie »

Les jeunes agriculteurs du Nord/Pas-de-Calais (JANPDC) organisent cette année la finale régionale de labour à Isbergues, le dimanche 26 août 2018. La manifestation se déroulera sur les terres de M. Selin, rond-point des Orgues. Sont attendues entre 10 000 et 15 000 personnes (un parking est prévu dans les terrains Selin). Installation d'un marché du terroir et diverses animations.

Les organisateurs ont demandé à la ville le prêt de 100 barrières, tables et chaises pour 300 personnes, un podium pour la remise des trophées. Ils ont également demandé que des sets de table avec le programme soient imprimés par les services pour être distribués dans les restaurants.

## ● point sur les terrains

### - terrains délaissés d'Aperam

La signature de la quasi-totalité des actes notariés des terrains délaissés d'Aperam a eu lieu le 6 juin dernier.

Les terrains concernés sont : *rue Evrard Père (près du canal), lieu-dit « Le Pont à Balque » (près du mur d'usine de la ruelle Pingry à l'impasse du Temple), lieu-dit « Les Sablons Sud » (près du mur d'usine de la place Clément Loyer à la ruelle Pingry), rue Anatole France (à l'arrière des services techniques et côté impasse Vandaele), rue de l'église de Berguette (accès Parc des Cités), parking Saint Nicolas, rue Gaston Chevallier et rue du Dr Roux et lieu-dit « Le Pont Roy » (à l'arrière des blocs).*

- **cession d'une bande de terrain (près du city park avenue du Groënland) :** l'acte de vente a été signé le 11 mai dernier.

- **cession de terrain situé rue du Dr Bailliet (implantation d'un cabinet médical) :**

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 juin 2018

la signature de l'acte est prévue pour le 1<sup>er</sup> septembre, les diagnostics obligatoires du bâtiment devant être établis et la SCI devant être créée.

## ● point sur les travaux

- **démolition de 4 bâtiments appartenant à la ville (rue Roger Salengro) :** une étude d'aménagement des différents sites est en cours (réfections des façades et pignons, aménagements paysagers, etc).

- **travaux de redynamisation du centre-ville d'Isbergues (place Basly et parking Saint-Nicolas)**

- *les plantations place de l'hôtel de ville ont été réalisées pour la majeure partie, il reste des engazonnements et du paillage à réaliser,*

- *la clôture en gabions est terminée,*

- *l'enduit du nouveau mur de parpaings est terminé,*

- *les travaux place Basly ont redémarré le 14 mai et se prolongeront jusque fin d'année en 3 phases comme prévu initialement,*

- *2 bassins viendront compléter le dispositif de lutte contre les inondations : un bassin enterré d'environ 400 m<sup>3</sup> sous la place Basly et un bassin à ciel ouvert d'environ 900 m<sup>3</sup> situé dans l'impasse en face de la place Basly,*

- *la création d'un nouveau monument aux morts en centre-ville est engagée. L'inauguration est prévue le 9 novembre au soir.*

- **travaux impasses Salengro :** le secteur de la ruelle Pingry (Eurovia) est terminé, il reste toutefois fermé le temps que le gazon pousse.

- **restructuration de la salle des fêtes Lamendin :** les travaux sont terminés et réceptionnés. La salle est ouverte à la location depuis le 10 mars 2018 et un traitement acoustique intérieur est prévu au niveau du plafond et des murs.

- **projet de restauration du mur de l'usine en collaboration avec la société Aperam :** l'abaissement du mur est terminé. Le sablage et le rejointoiement ont démarré, suivront la réalisation des couvertines inox, l'installation des tableaux et la pose d'un dispositif d'éclairage.

- **transfert de l'Hôtel de Ville à la bourse du travail :** la consultation est terminée. Le démarrage des travaux est prévu mi-juillet pour une livraison prévue courant juin 2019.

- **déplacement du C.C.A.S à la Maison de l'Enfance et de la Famille :** il a déménagé comme prévu le 13 avril 2018.

- **déplacement du RASED à l'ancien C.C.A.S rue Emile Zola :** le déménagement a eu lieu mi-avril.

- **travaux au RASED :** les travaux réalisés en grande majorité en régie sont presque terminés

- **pose d'un portail au centre culturel :** actuellement opérationnel.

- **stationnement et stationnement minute :** les nouvelles règles de stationnement sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018.

- **études d'aménagement :** une réflexion est menée sur le devenir des secteurs de l'élémentaire Danton et de l'hôtel de ville actuel. Plusieurs scénarii seront proposés d'ici fin 2018.

## ● point sur le chômage

On dénombre 638 chômeurs au 15 juin 2018 (pour mémoire : 656 chômeurs au 15 mai 2018).

## ● information sur l'acquisition des « Grands Bureaux »

Monsieur le Maire indique que les dernières discussions entretenues avec l'un des responsables de l'Unité Départementale de l'Artois de la DREAL laissent apparaître que la réalisation de l'opération d'acquisition des « grands bureaux » par la commune pourrait compromettre, au vu de la réglementation actuelle reprenant certains types d'établissements classés, l'extension d'activités existantes et l'implantation de nouveaux établissements du même type sur la plateforme d'Isbergues.

Dans un souci de pérennité et de développement économique du site, Monsieur le Maire a donc décidé d'abandonner le projet d'acquisition des « grands bureaux ».